

## Hidjaba

A. Dhina

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1731>

DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.1731](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1731)

ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 3460-3461

ISBN : 2-7449-0127-X

ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

A. Dhina, « Hidjaba », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 22 | 2000, document H49, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1731> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1731>

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Hidjaba

## A. Dhina

---

- 1 La *hidjaba* est une institution moins célèbre que le vizirat, mais elle fut plus importante. Le mot *hadjib* peut être traduit approximativement par chambellan ; il désigne, dans les pays musulmans, le personnage chargé de garder la porte du souverain en ne laissant accéder que les visiteurs agréés. Ce terme devint rapidement un titre correspondant à une dignité de cour et à une fonction dont la nature a pu varier sensiblement selon les régions et les époques. Essentiellement maître des cérémonies, le *hadjib* apparaît en effet souvent comme un surintendant du palais, ou un chef de la garde, ou un redresseur des torts, mais aussi parfois comme un premier ministre, un chef de gouvernement. Il y eut cependant de grandes différences entre les *hadjibs* des divers États de l'Occident musulman post-almohade.
- 2 Dans les premiers temps de l'Ifrikiya hafside, le *hadjib* est une sorte de surintendant du palais qui sert en même temps d'intermédiaire "entre le souverain et les personnes de toute condition". Déjà sous Abu Ishak (1279-1283), il est bien tenu pour le troisième personnage de l'État, car il est en même temps le secrétaire, c'est-à-dire le chef du secrétariat, et le chef de la chancellerie. Ensuite, après le règne d'Abu Hafs (1284-1295), la *hidjaba* proprement dite fut séparée du "visa des comptes du Palais", et le *hadjib* acquit de plus en plus d'importance au point qu'Abu Yahya Abu Bakr (1318-1346) traita son *hadjib* en premier ministre, transplantant à Tunis l'usage des émirs de Constantine et de Bougie de faire du *hadjib* leur adjoint immédiat. Le *hadjib* hafside le plus influent fut Ibn Tafradjin qui, dans la seconde partie du règne de 'Abu Yahya Abu Bakr, fit de la *hidjaba* ifrikiyenne une charge considérable, "presque une dictature par l'étendue de ses attributions" ; et bientôt, être titulaire de cette charge sous un sultan jeune, fut "le moyen de tenir le prince en tutelle et de faire mouvoir à sa guise tous les rouages de l'État". Pendant plus de vingt ans, jusqu'à sa mort survenue en octobre 1364, c'est le *hadjib* qui détint ainsi à Tunis toute l'administration du royaume, dont il dirigeait la politique à son gré en faisant front, tant bien que mal, aux grandes offensives mérinides d'Abu l-Hasan et d'Abu 'Inan. Plus tard, lors de la restauration hafside de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le titre de *hadjib* fut maintenu, mais les prérogatives qui s'y rattachaient furent supprimées, et le chambellan redevint une sorte de simple chef du protocole.

- 3 Quant au *hadjib* mérinide qui fut, semble-t-il, toujours un personnage assez médiocre, on peut affirmer qu'il n'eut jamais l'importance qu'eut souvent le *hadjib* hafside ; d'ailleurs des esclaves affranchis, des juifs ou des eunuques accédèrent plus d'une fois à ce haut poste au Maroc.
- 4 A Tlemcen, capitale du royaume Zayyanide, si nous en croyons Ibn Khaldun, "on ne trouvait pas chez les Banu 'Abd al-Wad la moindre trace des emplois (réservés au *hâjib* dans les cours orientales)... tant la civilisation rude et imparfaite des nomades prédominait chez ce peuple. Pourtant quelquefois, ils employaient le titre de *hâdjib* pour désigner l'intendant de la maison du souverain, ainsi que cela se pratiquait dans l'empire hafside. Et, en certaines occasions, ils augmentèrent les attributions de cet employé en lui donnant la comptabilité et le droit de parapher les pièces officielles, comme cela se faisait chez les Hafside". Mais ce fut tout. La charge du *hadjib* tlemcénien différait donc sans doute beaucoup de celle qu'assumait son homologue dans d'autres cours. Le titre cependant exista, dès le début de la dynastie.
- 5 Le choix des premiers *hadjibs* 'abd al-wadides appelle un autre commentaire, par rapport à l'usage de la cour mérinide : tandis qu'à Fès, ainsi que nous venons de le dire, le *hadjib* était d'ordinaire un homme d'origine modeste et de passé médiocre, à Tlemcen, il se recommandait au contraire par sa science du droit et par ses capacités financières. Yaghmurasan (1236-1282) donna en effet la charge de *hadjib* à un bon juriste. 'Abdun b. Muhammad al-Habbak ; son successeur Abu Sa'id 'Uthman (1283-1304) eut comme *hadjib* Abu 'Abd Allah Muhammad b. 'Amir ; et Abu Zayyan (1304-1308), troisième souverain de la dynastie, nomma le juriste Abu 'Abd Allah Muhammad b. Sa'ud qui fut au service des 'Abd al-Wadides sous quatre règnes, ministre des finances sous Abu Sa'id 'Uthman, *hadjib* sous Abu Zayyan, il reprit la direction des finances avec Abu HammuMusa, I<sup>er</sup> (1308-1318) et la conserva sous Abu Tashfin I<sup>er</sup> (1318-1337). D'autre part, grâce à leur connaissance du maniement des fonds de l'État, quatre membres de la famille Mallah servirent Abu Hammu Musa I<sup>er</sup>, à la fois comme vizirs et comme *hadjib*-s. De même, sous Abu Tashfin I<sup>er</sup>, le renégat Hilal-Le-Catalan fut peut-être *hadjib*, en même temps que vizir. Peu à peu, les Banu 'Abd al-Wad se fièrent ainsi plus volontiers à des familiers qu'à des juristes et à des lettrés et, en cela, ils imitèrent un peu les Mérinides.
- 6 Ensuite après l'inter règne marocain (1337-1348), le titre de *hadjib* disparut presque complètement à Tlemcen. L'occupation marocaine du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle paraît donc avoir marqué une coupure dans le développement des rouages de l'État 'abd al-wadide ; et la *hidjaba* ne s'en releva pas.
- 7 Par contre, en Espagne musulmane où la *hidjaba* avait un passé glorieux, remontant aux jours où son titulaire al-Mansur Ibn Abi 'Amir avait supplanté les califes umayyades, le titre de *hadjib* resta toujours supérieur en majesté à celui de vizir ; celui-ci, nous l'avons déjà dit, était décerné un peu au hasard à de simples conseillers d'origines diverses, dont le prince s'entourait ; mais c'est parmi les vizirs qu'il choisissait presque toujours le *hadjib*. Ce dernier l'assistait dans ses tâches administratives et gouvernementales : il jouait le rôle de premier ministre en dirigeant tous les services de l'administration civile : maison du souverain, chancellerie et finances. Rappelons qu'un des *hadjib*-s grenadins les plus en vue au XIV<sup>e</sup> siècle, fut Abu 1-Nu'aym Ridwan, le fameux "Redouane", au temps des sultans Yusuf I<sup>er</sup> (1333-1354) et Muhammad V (1354-1369/1362-1391). Imitant les *hadjib*-s umayyades, Ridwan devint alors l'intermédiaire entre le souverain et les autres vizirs et avait sur ceux-ci le droit de préséance. Ce fut pour ainsi

dire un “Maire du Palais”, mais il mourut assassiné en 1359, lors des convulsions qui marquèrent la fin du premier règne de Muhammad V.

- 8 Selon les époques et selon les pays, la *hidjaba* eut donc un éclat et une importance fort variables dans le Maghreb. Ajoutons que partout, le *hadjib* eut sous ses ordres le personnel domestique du Palais.
- 

## INDEX

**Mots-clés** : Institution